



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2024

Date de la convocation au Conseil Municipal : 17 mai 2024

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjointes ; Jérôme RENOUARD, Stéphane BEAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Robert SERVIER et Vincent BAFFALEUF.

Absents : Pierre LOISEAU, Valérie BUISSON

Secrétaire : Stéphane BEAL est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation des comptes rendus du 12 avril 2024

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. PLUi : Délibération pour actualisation de la Charte de Gouvernance

Le premier PLUi élaboré par Mond'Arverne Communauté n'a pas été validé par l'Etat. Il est donc nécessaire de le rédiger à nouveau, avant fin 2025. En phase transitoire, Mond'Arverne Communauté souhaite définir le mode de fonctionnement de l'urbanisme dans l'attente de la définition du prochain PLUi. Cette charte permet à la Mond'Arverne Communauté de devenir compétent sur l'urbanisme dans la commune. Olloix possédant déjà un PLU, la commune est en phase avec la réglementation.

Vote pour autoriser le maire à adhérer à la charge de gouvernance

Pour : 0 / Contre : 9 / Abstention : 0

3. EPF /SMAF : Délibération pour la convention de portage

La commune désirent acquérir le 'parking de la Cure' situé le long de la rue principale, il est intéressant d'un point de vue administratif (accompagnement) et financement (prêt pour l'achat) de confier la gestion de cette opération à l'EPF/SMAF (Etablissement Public Foncier). Le prix proposé par la mairie est de 8625€.

La prochaine commission EPF se réunit le 27 juillet.

Vote pour déléguer à l'EPF/SMAF la gestion du dossier de l'achat du terrain

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2024

4. Réglementation des boisements : délibération pour approbation par le Conseil

L'Etat a défini une nouvelle réglementation sur le boisement, notamment une cartographie qui concerne notre commune. Il nous demande de nous prononcer sur l'approbation de cette réglementation. Il apparait des inexactitudes ou mauvais emplacements.

Vote pour l'approbation de la réglementation avec des réserves pour inexactitudes ou mauvais emplacements

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. Redevance Assainissement

Le budget de l'assainissement doit être en équilibre, de par la loi. Les recettes de ce budget sont les factures d'assainissement payées par les abonnés au service de l'eau et la perception de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), d'un montant de 5000€ pour tout branchement d'un nouveau bâtiment à usage de résidence.

Depuis plusieurs années, afin de prendre en charge l'entretien des trois stations d'épuration de la commune ainsi que le remboursement du prêt pour la construction de la station du bourg, il a été nécessaire d'augmenter la taxe d'assainissement (de 1,85€/m³ en 2021 à 2,30€ en 2023).

Pour équilibrer le budget d'un exercice, il est nécessaire, étant donné le montant actuel de la redevance, de percevoir une PFAC par an. Il est prévu d'en percevoir une cette année et une l'année prochaine.

Par ailleurs, la compétence Assainissement passera selon toute vraisemblance à Mond'Arverne Communauté à compter de 2026.

Vu ces données, il est proposé de laisser le montant de la redevance de l'assainissement au même taux pour cette année.

Vote pour conserver la redevance d'assainissement au montant actuel (2,30€/m³)

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

6. Vente de la Forge : étude des candidatures

Trois candidats se sont engagés formellement à acheter le bâtiment de la Forge, au prix demandé (26800€). Il est nécessaire de définir à quel acquéreur la vente sera proposée. Après analyse des trois dossiers par le Conseil Municipal, un candidat a été retenu et les trois seront informés du résultat.

La procédure pour la signature d'un compromis de vente pourra alors être lancée.

7. Elections Européennes : planning du bureau de vote

En vue des élections européennes du 9 juin 2024, il est nécessaire de définir le planning de tenue du bureau de vote. Ce planning est en cours et s'il est nécessaire de compléter avec des électeurs non élus, il sera fait appel à candidature.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2024

8. Questions diverses

8.1. Réunion SIVOS-CLSH

Une réunion s'est tenue entre les membres du SIVOS (élus des 3 communes gérant l'école de la Monne) et le bureau du CLSH (Centre de loisirs en charge de l'animation et de l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire).

Le thème principal était le déficit de 35.000 € du CLSH et la demande de subvention aux 3 communes membres du CLSH. Il correspond au cumul plusieurs années de déficit et à l'heure actuel, il est difficile à l'association de payer les salaires des animateurs en temps et en heure. Une rallonge de la subvention ayant été refusée par le SIVOS lors d'un Conseil précédent, la demande du CLSH est d'anticiper le paiement de la subvention afin de palier à cette période difficile.

La situation est en cours d'étude pour identifier les solutions possibles.

.....Fin du Conseil.....

Signature du Maire,
Alain HERITIER



Signature du Secrétaire de séance,
Stéphane BEAL

